

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 4412

présenté par

Mme Obono, Mme Amiot, M. Bompard, M. Sala, M. Bex, M. Caron et M. Davi

ARTICLE 6**ANNEXE**

À la fin de la sixième phrase de l'alinéa 4, supprimer les mots :

« , atténués par la montée en charge progressive de la réforme ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous proposons de supprimer la référence à la présente réforme des retraites à laquelle nous sommes opposés.

Dans cet alinéa, il est expliqué que la réforme des retraites participerait à la diminution du déficit. Mais alors que le COR prévoyait un déficit de 22 milliards en 2022, en réalité le système des retraites est excédentaire de 3 milliards ! Même s'il se réalisait, le déficit annoncé par le Gouvernement pour les 25 prochaines années représenterait moins de 3% des dépenses totales et 0,4% du PIB. Le système est loin d'être en danger!

La retraite à 60 ans est un projet réaliste, cela reviendrait simplement à rétablir le système en place avant 2009. C'est aussi financièrement réalisable puisque le pays n'a jamais été aussi riche : un actif produit aujourd'hui 3 fois plus qu'en 1979.